



A Laurent-Vannier<sup>1</sup>, Y Méhira<sup>2</sup>, M Dulo<sup>2</sup>, V Raoul<sup>2</sup>, A Carette<sup>2</sup>

**bébésecoué**

<sup>1</sup> Service de rééducation des pathologies neurologiques acquises de l'enfant, Hôpitaux de Saint-Maurice, France.  
<sup>2</sup> Gobelins Ecole de l'image.  
SOFMER Toulouse 2012

### Introduction :

- Le syndrome du bébé secoué (SBS) est un traumatisme crânien du nourrisson qui peut tuer ou handicaper pour la vie.
- Le secouement est un geste violent et souvent répété.
- Ne pas faire le diagnostic augmente le risque de récurrence.
- Une audition publique a été organisée par la SOFMER pour aider les professionnels à poser le diagnostic de secouement. Des critères diagnostiques ont été établis fondés, de façon novatrice, sur les lésions constatées et l'histoire rapportée par l'adulte.
- L'enfant, victime de secouement, a droit à une indemnisation de ses séquelles.

**Les conclusions de l'audition publique ont été publiées par la Haute Autorité de Santé sous la forme de recommandations aux professionnels et d'un rapport d'orientation (1, 2)**



### Objectif :

Promouvoir ces conclusions auprès des professionnels des champs sanitaire, social, médico-social et juridique mais aussi des adultes s'occupant de nourrissons.

**Méthode :** Nous avons répondu à un appel à projet de Gobelins, Ecole de l'image.

**Résultats.** Deux sites ont été réalisés dans le cadre d'un projet pédagogique.

Le premier [www.syndromedubebesecoue.com](http://www.syndromedubebesecoue.com) informe

- Sur le SBS, le mécanisme, les facteurs de risque, les signes d'appel, les investigations nécessaires, les lésions du SBS, les diagnostics différentiels principalement le traumatisme crânien accidentel.
- Sur l'aspect juridique et indemnitaire

Il propose une revue de presse Web et permet également de tester ses connaissances

Le deuxième [www.bebesecoue.com](http://www.bebesecoue.com), site événementiel, donne des conseils visant à faire cesser les pleurs de l'enfant mais aussi à calmer l'exaspération de l'adulte.

**SECOUER PEUT TUER.  
SECOUER PEUT HANDICAPER À VIE.  
UNE SEULE FOIS SUFFIT.  
SECOUER EST UN ACTE DE MALTRAITANCE.  
SECOUER N'EST PAS JOUER.**



**Conclusion.** Ces sites doivent contribuer à prévenir le secouement et sa répétition / à expliquer que "jouer n'est pas secouer" et que "secouer n'est pas jouer" / à respecter les droits de l'enfant victime/ et enfin à inciter l'adulte, s'il est exaspéré, à coucher l'enfant sur le dos dans son lit plutôt que de le secouer !

1/ [http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c\\_1095929/recommandation-syndrome-du-bebe-secoue](http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_1095929/recommandation-syndrome-du-bebe-secoue)

2/Shaken baby syndrome: guidelines on establishing a robust diagnosis and the procedures to be adopted by healthcare and social services staff. Annals of physical and rehabilitation medicine 54 (2011) 600-625.